

**Réunion du Conseil d'administration de l'ACCP
Le 15 décembre 2011
Téléconférence
de 13 h à 13 h 40 (HNE)**

NOTE : These minutes were translated from the original minutes which were recorded in English.

Présences : Lorna Martin (présidente), Blythe Shepard, Ron Lehr, Lilli Janzen, Béatrice St-Amand-Doepker, Sarah Holland, Serge Hall, George Dunne, Michel Lefebvre, Erin Crossland, Deborah Wood Salter, Marie Cardinal-Picard, Trish McCracken
Barbara MacCallum (secrétaire)

Excusés : Martin Reid, Miriam Duff, Beth Robinson

Mot de bienvenue

- Lorna souhaite la bienvenue à tous et les remercie d'être présents à la réunion.
- Elle transmet également ses vœux des Fêtes aux membres du Conseil.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la réunion des 19 et 20 novembre 2011
3. Conflit d'intérêts
4. Statuts et règlements généraux de la Section des formateurs de conseillers
5. Conférence de l'AIOSP à Québec en juin 2014
6. Projet de crédits d'éducation permanente
7. Recherche d'une personne pour présider le Prix pour un article de recherche
8. Prochaine réunion
9. Clôture de la réunion

1. Adoption de l'ordre du jour

- On a ajouté à l'ordre du jour le point sur la recherche d'une personne pour présider le Prix pour un article de recherche.

Résolution : Adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**Proposée par Trish McCracken. Appuyée par Erin Crossland.
ADOPTÉE.**

2. Adoption du procès-verbal

- Le nom de Béatrice St-Amand-Doepker devrait être ajouté au Projet de certification des conseillers d'orientation.

Résolution : Adopter le procès-verbal de la réunion des 19 et 20 novembre 2011 tel qu'amendé, qui rend compte fidèlement des discussions et des décisions du Conseil.

**Proposée par Michel Lefebvre. Appuyée par Serge Hall.
ADOPTÉE.**

3. Conflit d'intérêts

Toutes les personnes présentes ont confirmé qu'aucun des sujets inscrits à l'ordre du jour ne les mettrait en situation de conflit d'intérêts, à l'exception de Marie Cardinal-Picard, qui pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts en ce qui concerne la discussion du point 5 de l'ordre du jour.

4. Section des formateurs de conseillers – Statuts et règlements généraux

- À l'occasion de l'assemblée générale de la Section des formateurs de conseillers, tenue en mai 2011 dans le cadre du Congrès annuel de l'ACCP à Ottawa, on apporta des amendements aux statuts et règlements de la Section. Les règlements généraux et leurs amendements doivent être approuvés par le Conseil d'administration de l'ACCP. Dans la trousse des administrateurs se trouve un exemplaire des règlements généraux révisés. Les modifications sont indiquées par un soulignement.
- Les alinéas 3.1, 3.2 et 3.3., dans lesquels sont décrites les exigences d'adhésion à la Section, ont été perçus comme peu invitants.
- Le CA a demandé que les règlements généraux de la Section des formateurs de conseillers soient retournés à la Section.
- On demandera à la Section d'harmoniser leurs alinéas 3.1, 3.2, 3.3 avec les alinéas 1.1.1.2 et 1.1.2.1 des règlements généraux de l'ACCP.
- L'administration de catégories de membres au sein des sections n'est pas possible, car il faudrait modifier considérablement et à grands frais la base de données.
- La Section devra surveiller les aspects qui concernent les membres sans droit de vote.
- On demande de retirer la mention du vote dans l'alinéa 3.
- On demande aussi de réviser l'alinéa 5 qui décrit le vote au sein de la Section.

Résolution : Retourner au comité de direction de la Section des formateurs de conseillers son projet de Statuts et règlements généraux de mai 2011 et demander que soient apportées les modifications suggérées. Les Statuts et règlements généraux pourront être soumis lors d'une réunion subséquente du CA.

**Proposée par Serge Hall. Appuyée par Martin Reid.
ADOPTÉE.**

- Les Formateurs de conseillers ont apporté les modifications recommandées.
- La version révisée des Statuts et règlements généraux de la Section des formateurs de conseillers avait été distribuée aux membres du CA avant la résolution de décembre 2011.

Résolution : Accepter la version révisée des Statuts et règlements de la Section des formateurs de conseillers telle que déposée.

**Proposée par Erin Crossland. Appuyée par Béatrice St-Amand-Doepker.
ADOPTÉE.**

5. Conférence de l'AIOSP à Québec en 2014.

Mise en contexte

- Laurent Matte, Président de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ) a obtenu la tenue de la conférence de l'AIOSP en juin 2014. La demande originale de M. Matte auprès de la Présidente de l'ACCP consistait à savoir si l'ACCP serait intéressée à organiser l'événement conjointement, tout en y jumelant le Congrès national.
- Laurent Matte et Lorna Martin en ont discuté abondamment en toute collégialité :
 - Le lieu de la tenue du Congrès 2014 de l'ACCP a déjà été retenu à Victoria, en C.-B.;
 - Un projet de collaboration IAC/ACCP est en cours pour le Congrès de 2014;
 - L'Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle a une excellente réputation et intéressera hautement bon nombre de membres de l'ACCP, principalement les chercheurs, les conseillers d'orientation et les membres francophones;
 - La conférence de l'AIOSP survient immédiatement après les cérémonies de clôture du Congrès national de l'ACCP;
 - D'un commun accord de bonne foi, on recherchera des façons de s'appuyer mutuellement, mais tout en sachant que certains membres devront choisir de participer à un événement ou à l'autre.
- Le partenariat et la commandite d'une conférence internationale au Canada sont importants.
- Sont aussi importants le partenariat et la commandite pour la tenue d'un événement au cours duquel les membres francophones occuperont une place de choix.
- Lorna Martin indiqua à Laurent Matte qu'elle continuerait de travailler avec lui à trouver des façons de soutenir le mieux possible l'événement de 2014. M. Matte s'est dit lui aussi d'accord à continuer de trouver des façons de soutenir le Congrès de l'ACCP.

Discussion

- Aucune demande d'aide financière n'a été formulée jusqu'à présent.
- Le Conseil pourrait souhaiter contribuer financièrement.
- Cette décision pourrait être revue ultérieurement.

Résolution : Soutenir la conférence de l'AIOSP à Québec en juin 2014 en ayant recours à diverses stratégies comme la commandite, la publicité, la présentation de documents et le mot de bienvenue de la Présidente.

**Proposée par Erin Crossland. Appuyée par Serge Hall.
ADOPTÉE
1 ABSTENTION**

6. Projet de crédits d'éducation permanente

Mise en contexte

- Lors de la réunion du CA des 15 et 16 mai 2011, ce qui suit fut inscrit au procès-verbal :

Mental Health Academy (MHA)

- La Mental Health Academy est un chef de file dans la prestation de services d'éducation et de perfectionnement professionnel pour les travailleurs de la santé en Australie et la région du Pacifique, l'organisme se spécialisant dans la mise en ligne de contenus par l'entremise du réseau Internet. Le contenu proposé par la MHA comprend des cours à base de textes (appuyés par de la vidéo au besoin), ainsi que des ateliers audiovisuels.
- La MHA offre à l'ACCP un ensemble de crédits d'éducation permanente (CÉP). On offre actuellement plus de 70 cours liés au counseling et conçus par des professionnels. La MHA propose à l'ACCP d'ajouter, à son gré, des cours ou des ateliers à ceux qui sont déjà offerts et de sélectionner dans cet ensemble ceux qui seraient les mieux adaptés à ses membres, créant ainsi une plateforme de CÉP en ligne exclusive à l'ACCP.
- La MHA assume les coûts de développement et de mise en ligne des cours et ateliers, car cet organisme disposant déjà de la plateforme, du programme et du personnel, le fait d'inclure des membres de l'ACCP acheteurs d'activités de CÉP lui permet de rentabiliser l'opération.
- Les membres pourraient payer les activités de CÉP soit « à la pièce », soit par abonnement mensuel ou annuel fixe. Le coût réduit est lié au volume des activités offertes. La MHA suggère un abonnement mensuel de 27 \$ pour un accès illimité à tous les cours et ateliers (l'abonnement annuel étant de 259 \$ s'il est payé d'avance).
- La MHA se chargera de tous les coûts afférents aux cours et ateliers, y compris l'enregistrement des nouveaux ateliers requis par l'ACCP. Pour chaque membre qui choisit de recourir aux services de la MHA, un rabais équivalant à un pourcentage du tarif est consenti à l'ACCP (p. ex. 7 \$ du tarif mensuel de 27 \$; 50 \$ du tarif annuel de 259 \$).
- Les membres de l'ACCP adhèrent à l'entente ou s'en retirent selon leurs préférences personnelles.
- Il n'y a aucune obligation à l'égard de l'ACCP ou de la MHA en ce qui concerne l'utilisation des services de la MHA.
- Les membres de l'ACCP qui sont eux-mêmes fournisseurs de CÉP peuvent soumettre à la MHA des enregistrements vidéo de présentations. Si leur publication est approuvée, toutes les vidéos appartiennent aux présentateurs, qui reçoivent alors des redevances sur chaque vidéo vendue par l'intermédiaire du portail en ligne de la MHA.
- Le système calcule automatiquement les CÉP et les télécharge vers l'ACCP.
- Il faudra déboursier pour adapter la base de données de l'ACCP afin qu'elle puisse accepter les données sur les CÉP en provenance de la MHA.
- Il s'agira d'un excellent service à offrir aux conseillers vivant en milieu rural ou éloigné ou à ceux qui sont temporairement à l'extérieur du pays ou isolés.

- Il se peut que nous devions regrouper le matériel pour en faciliter la gestion par nos membres.
- Il s'agit d'une simple entente de principe. Le Siège social se chargera d'entreprendre les étapes suivantes et de réunir plus d'information au sujet de la mise en œuvre du programme; on en fera ensuite un compte rendu au Conseil.

Résolution : Donner un accord de principe à la proposition d'échange de services entre l'ACCP et la Mental Health Academy en ce qui concerne les possibilités de perfectionnement professionnel en ligne, en attendant les résultats de futures négociations avec le fournisseur de services.

Proposée par Miriam Duff. Appuyée par Serge Hall.

• **ADOPTÉE**

- Lors de la réunion du CA des 19 et 20 novembre 2011, ce qui suit fut inscrit au procès-verbal :

Crédits d'éducation permanente

- La documentation de la Mental Health Academy, qu'étudie l'ACCP et qui a été approuvée par l'ACA, la NBCC et mise à l'étude par l'APA, sera utile pour aider les membres à obtenir leurs crédits.

Résolution : Les exigences de CÉP sont fondées sur un cycle de trois ans. À compter de septembre 2012, tous les nouveaux membres de l'ACCP devront obtenir 36 crédits d'éducation permanente tous les trois ans. Dans le cas des membres existants, l'exigence de 36 CÉP entrera en vigueur au début de leur prochain cycle de 3 ans, afin de permettre la préparation et la planification de leur formation.

Proposée par Blythe Shepard. Proposée par Ron Lehr.

ADOPTÉE.

Discussion

- La MHA a indiqué à l'ACCP qu'elle serait intéressée à filmer les conférenciers francophones et a demandé à l'ACCP de lui faire des suggestions.
- La MHA a indiqué qu'elle serait représentée à notre congrès et qu'on filmerait les conférenciers francophones qui accepteraient de l'être.
- Cette activité ne figure pas dans l'entente écrite, mais il s'agit expressément d'une entente verbale conclue.
- Les revenus vont directement à la MHA. Celle-ci accorde ensuite un rabais à l'ACCP en fonction du volume des membres qui utilisent le service. Actuellement, l'ACCP bénéficie d'un accès au matériel de la MHA à titre d'invitée. On ne sait pas quand prendra fin cet accès.
- Il se pourrait que l'ACCP doive abaisser le coût de ses webinaires.
- La MHA réalise un bénéfice en fonction du volume.

Résolution : Accroître l'accessibilité et la diversité des crédits d'éducation permanente offerts aux membres de l'ACCP en négociant avec la Mental Health Academy une entente fondée sur sa proposition initiale de services de perfectionnement professionnel en ligne aux membres de l'ACCP.

Proposée par Marie Cardinal-Picard. Appuyée par Sarah Holland.

7. Recherche d'une personne pour présider le Prix pour un article de recherche

- Le Comité des prix a de la difficulté à recruter une personne pour présider le Prix pour un article de recherche.
- Normalement, ce poste serait attribué par un formateur de conseillers.
- On a fourni aux présidents de comité les noms de trois personnes qui pourraient être approchées.

8. Prochaine réunion

- La prochaine réunion se tiendra par téléconférence le 19 janvier 2012, à 19 h.

9. Clôture de la réunion

Résolution : Clôturer la réunion.

Proposée par Trish McCracken. Appuyée par George Dunne.
ADOPTÉE

Présidente

Date

RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS

Résolution : Adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**Proposée par Trish McCracken. Appuyée par Erin Crossland.
ADOPTÉE.**

Résolution : Adopter le procès-verbal de la réunion des 19 et 20 novembre 2011 tel qu'amendé, qui rend compte fidèlement des discussions et des décisions du Conseil.

**Proposée par Michel Lefebvre. Appuyée par Serge Hall.
ADOPTÉE.**

Résolution : Accepter la version révisée des Statuts et règlements de la Section des formateurs de conseillers telle que déposée.

**Proposée par Erin Crossland. Appuyée par Béatrice St-Amand-Doepker.
ADOPTÉE.**

Résolution : Soutenir la conférence de l'AIOSP à Québec en juin 2014 en ayant recours à diverses stratégies comme la commandite, la publicité, la présentation de documents et le mot de bienvenue de la Présidente.

**Proposée par Erin Crossland. Appuyée par Serge Hall.
ADOPTÉE
1 ABSTENTION**

Résolution : Accroître l'accessibilité et la diversité des crédits d'éducation permanente offerts aux membres de l'ACCP en négociant avec la Mental Health Academy une entente fondée sur sa proposition initiale de services de perfectionnement professionnel en ligne aux membres de l'ACCP.

**Proposée par Marie Cardinal-Picard. Appuyée par Sarah Holland.
ADOPTÉE**

Résolution : Clôturer la réunion.

**Proposée par Trish McCracken. Appuyée par George Dunne.
ADOPTÉE**

RÉSUMÉ DES TÂCHES

N° de tâche	N° de réf.	Tâche	Date	Responsabilité
1	6	Confirmer auprès de la MHA la décision du CA et assurer les prochaines étapes d'une entente avec cet organisme pour les CÉP.	Dès que possible	Chef de direction